Image not found or type unknown

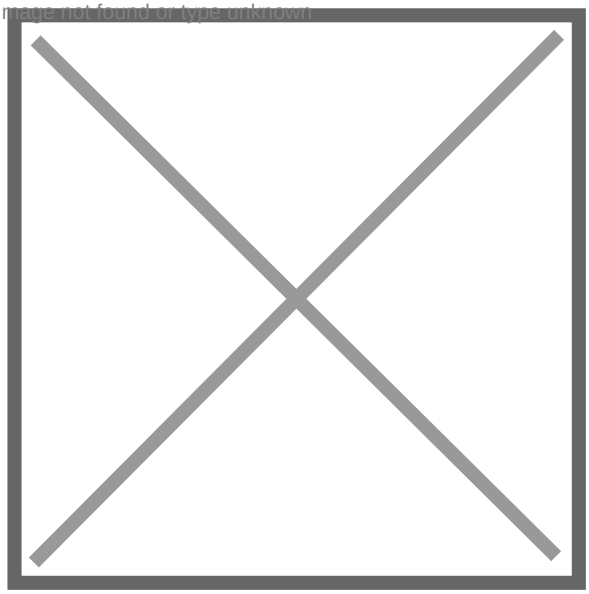

Escroquerie au compteur, voiture trafiquée.

Par **gaudet**, le **11/02/2012** à **15:38**

Bonjour,

J'ai vendu une voiture au compteur faussé, aux différentes expertises, j'ai été mis hors de cause c'est le propriétaire avant moi, l'escroc, mais le nouveau propriétaire de la voiture me reclamme 12.000 €.

Merci de me faire savoir les riques encourus, si ça se termine aux tribunaux ?

Par **pat76**, le **11/02/2012** à **17:02**

Bonjour

Votre acheteur a le droit de vous assigner en justice, mais vous vous devrez assigner votre vendeur.

Votre acheteur pourra obtenir des dommages-intérêts en argumenatant un vice-caché.

Par contre avec les différentes expertises qui vous mettent hors de cause, vous n'aurez aucun mal à faire condamner votre vendeur.

Vous avez une clause de protection juridique dans votre assurance?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés